

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-87

présenté par
Mme Rabault

à l'amendement n° 1 du Gouvernement

ARTICLE 38

I. – À la première phrase de l'alinéa 164, substituer au mot :

« redevable »

le mot :

« débiteur ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la seconde phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement correspond à l'amendement II-1080, tombé.

Amendement de précision.